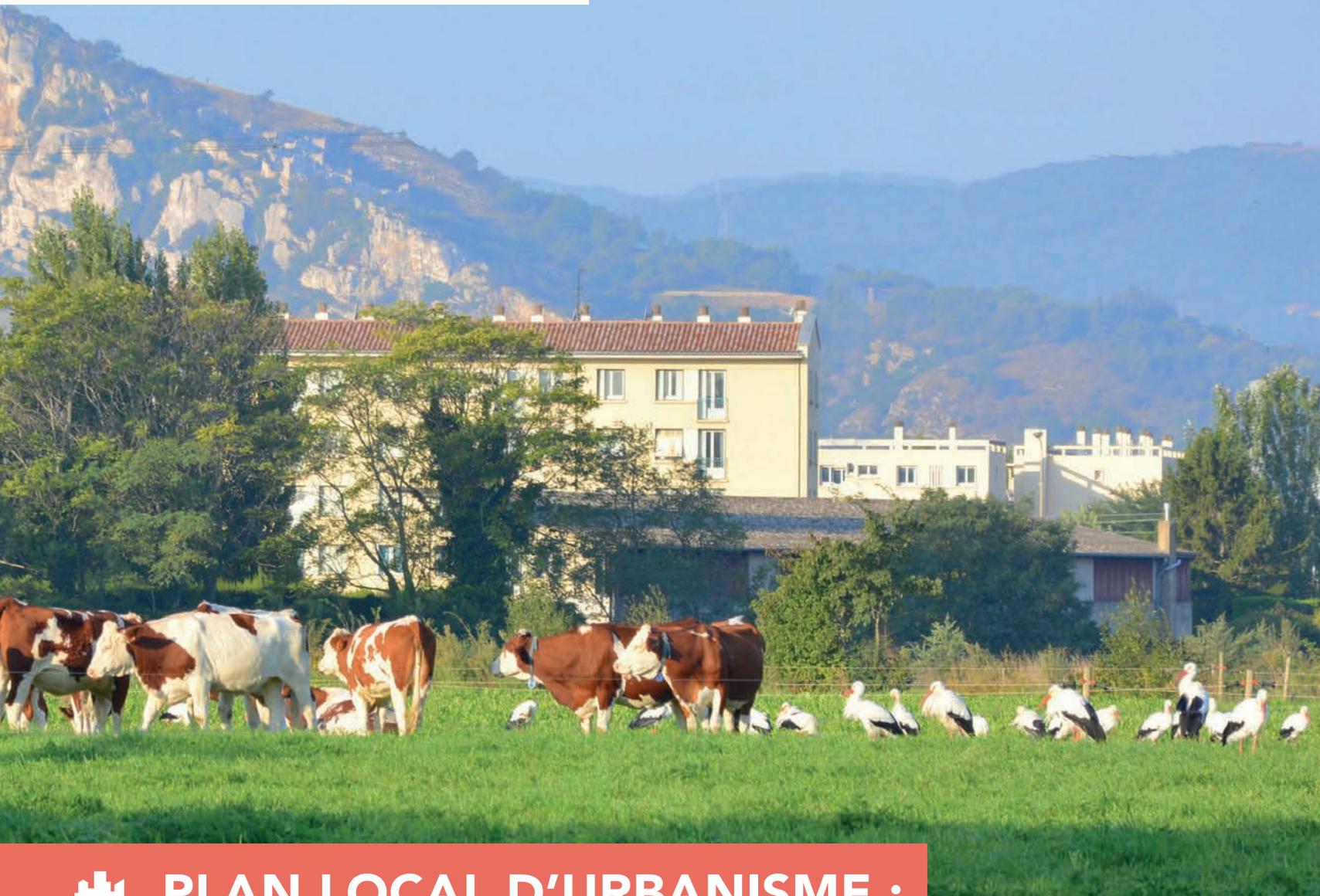


BLV *le mag*



PLAN LOCAL D'URBANISME : Vers une ville plus verte P. 4

MARCHÉ DE NOËL DES VILLES JUMELLES P.8

Rendez-vous les 1^{er}, 2 et 3 décembre

LOGEMENT P.9

Une future résidence pour nos seniors en plein cœur de ville

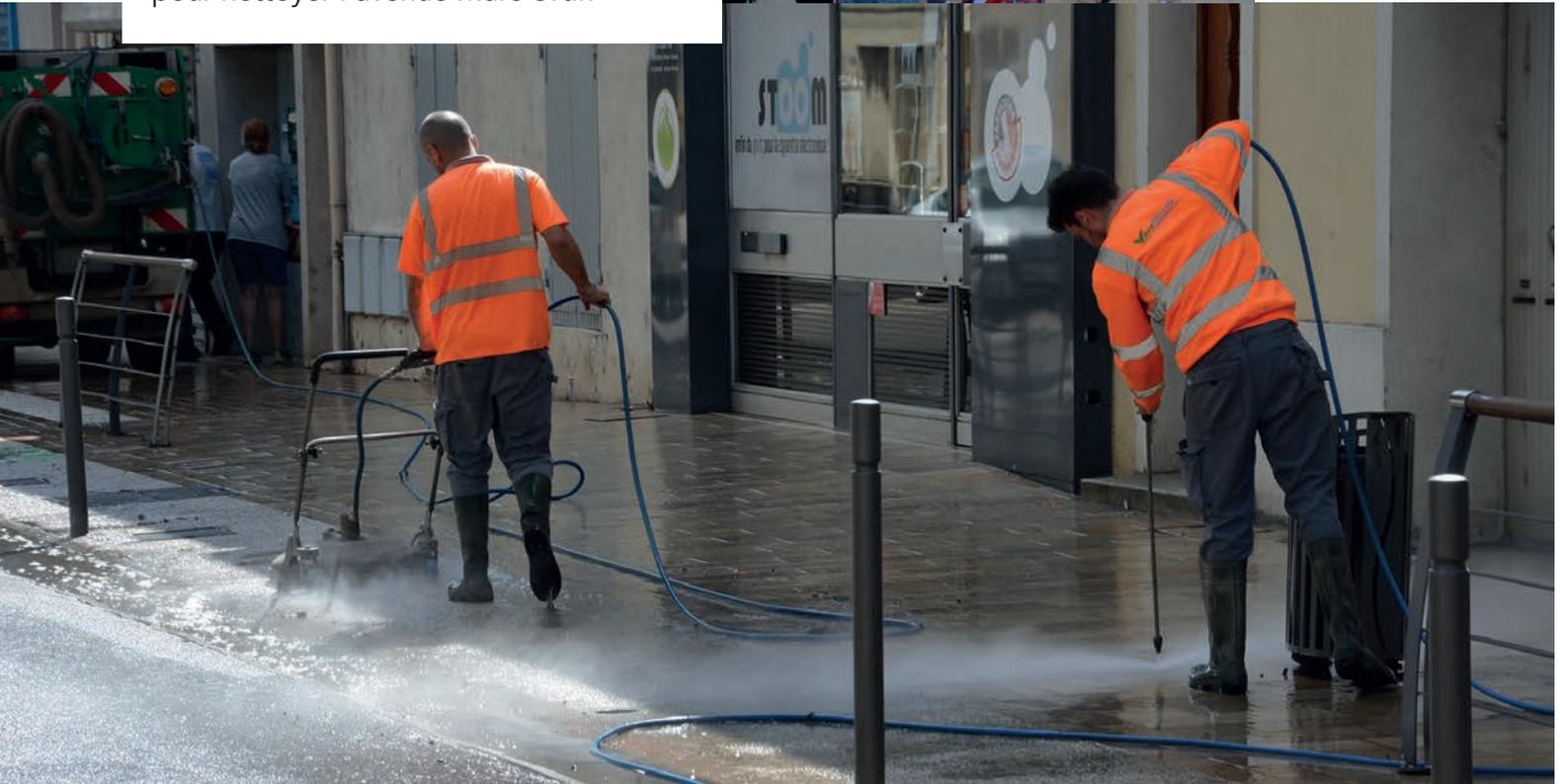
PATRIMOINE P.10

Une subvention municipale pour refaire votre façade



DU 18 AU 21 SEPTEMBRE

Des moyens importants ont été mobilisés pour nettoyer l'avenue Marc Urtin



22 SEPTEMBRE

Le Maire inaugure la place Elie-Cester quartier de l'Allet

29 SEPTEMBRE

Vous avez été nombreux à participer au premier Blind test au théâtre Le Rhône



29 SEPTEMBRE

La médiathèque La Passerelle a fêté ses 10 ans



20 OCTOBRE

Les élèves de l'école du Moulin d'Albon ont participé au cross organisé par leur éducateur sportif municipal

- P. 3 **ÉDITORIAL**
- P. 4 **PLAN LOCAL D'URBANISME**
Quelles préconisations pour le futur PLU ?
- P. 8 **ÉVÉNEMENT**
2^e édition du marché de Noël
- P. 9 **LOGEMENT**
1^{re} pierre de la résidence pour les seniors
- P. 10 **PATRIMOINE**
Opération façades : des subventions pour les particuliers
- P. 11 **CITOYENNETÉ**
Respecter les règles de circulation pour la sécurité de tous
- P. 12 **NOUVELLES TECHNOLOGIES**
Bilan du déploiement de la fibre optique
- P. 13 **BRÈVES**
- P. 14 **TRIBUNES POLITIQUES**
- P. 15 **INFOS PRATIQUES**



La rentrée scolaire s'est bien déroulée, l'éducation de nos enfants reste notre priorité. Alors que les collectivités locales ont la possibilité de choisir leurs rythmes scolaires, nous prenons le temps de la concertation, sans prendre de décision hâtive. À la suite des questionnaires distribués aux parents d'élèves, une réunion publique a eu lieu dans chaque école. Celles-ci ont permis des échanges de proximité forts de leçons et très appréciés. Après une large concertation avec les familles bourcaines, les directeurs d'écoles, les acteurs éducatifs... les résultats démontrent que le retour à la semaine de 4 jours est fortement souhaité.

La proximité et l'échange, c'est aussi comme cela que nous avons envisagé le projet Girodet. Nous avons tenu à associer tous les Bourcains et la forte affluence lors de la réunion publique du 18 septembre a conforté notre démarche. Vous avez été plus de 600 à venir découvrir ce grand projet qui va permettre à notre ville de développer son attractivité. Le début des travaux est prévu au printemps 2018. Son aboutissement et la réussite du futur aménagement de l'île Girodet seront le fruit de cette concertation avec Vous.

En cette fin d'année 2017, plusieurs bonnes nouvelles économiques ont marqué la ville. L'attractivité de Bourg-lès-Valence se renforce et les entreprises sont de plus en plus nombreuses à vouloir s'y installer, notamment sur la zone d'activités du BICEM de l'Armailler. Le développement grandissant du pôle image de la Cartoucherie est également un atout pour notre ville et pour l'emploi. Cet essor est amené à s'amplifier avec notre projet urbain et avec l'aménagement de Girodet qui séduit beaucoup de partenaires extérieurs.

Enfin, sachez que nous sommes actifs face à la pénurie de médecins généralistes qui touche notre ville. Un prochain *BLV le mag* abordera ce sujet qui est une de nos priorités.


Maire de Bourg-lès-Valence

Qu'est-ce que le Plan local d'urbanisme (PLU) ?

Dessiner Bourg-lès-Valence à l'horizon 2030.

Le PLU détermine les enjeux d'aménagement urbain de la commune pour les 10 ans à venir. Il comprend un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le respect de la limitation de l'étalement urbain sur les espaces agricoles et naturels.

Sur notre territoire, ce PLU fixe les règles générales d'aménagement et d'utilisation du sol, règles qui s'imposent aux porteurs de projets lors des demandes de permis de construire ou d'autorisation de travaux. Initiée en 2015, la révision du PLU définit les enjeux d'aménagement urbain à l'horizon 2030 avec cinq orientations.



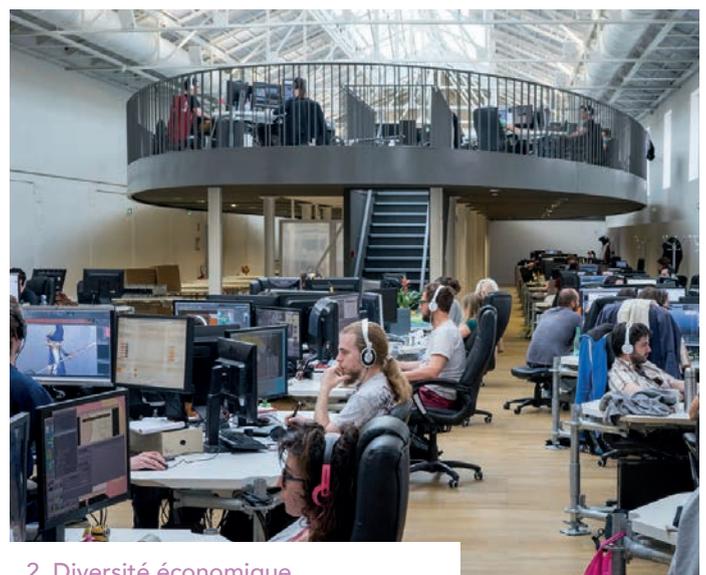
1. Développement résidentiel

2. Dynamiser la diversité économique de Bourg-lès-Valence

Les zones d'activités de Marcerolles et des Combeaux nécessitent une requalification de ces secteurs avec une réhabilitation des bâtiments existants. Pour l'Armailler, l'extension économique du domaine est limitée à 17 hectares, en fonction des besoins de développement à l'échelle intercommunale. Il faut également favoriser l'économie créative au cœur de la ville avec le soutien du pôle de compétitivité de la Cartoucherie, la pérennisation des commerces et services (co-working), l'encouragement vers de nouvelles activités innovantes. Enfin, la diversité économique passe aussi par la préservation de l'agriculture, composante indispensable pour notre économie.

1. Promouvoir un développement résidentiel, raisonné et qualitatif

Alors que les règles d'urbanisme prévoyaient 160 constructions annuelles, ce sont 106 logements qui seront créés, afin de maintenir un développement démographique raisonné de 0,6 % par an. Ces logements seront accessibles à tous et répondront aux besoins de chacun (habitat individuel pour les familles, petits collectifs et habitat intermédiaire pour les seniors, jeunes couples, familles monoparentales...). Le renouvellement des quartiers existants est aussi une priorité pour limiter l'extension de la ville sur les espaces agricoles et naturels. Construire une ville de qualité, c'est favoriser les opérations immobilières à proximité des services, tout en encadrant la densification pour éviter la bétonisation.



2. Diversité économique



3. Développement durable

3. Engager la commune vers un modèle de développement durable

Pour encourager le développement durable sur le territoire, il faut préserver la biodiversité et protéger les réservoirs qui la composent (bois des Chanalets, vallon de la Barberolle...), en renforçant les continuités écologiques pour le déplacement de la faune. Il convient également de gérer durablement la ressource en eau, en protégeant le captage des Combeaux de toute urbanisation et en favorisant une gestion économe de l'eau dans les opérations d'aménagement. Pour limiter les consommations d'énergies, il faut réduire les déplacements automobiles et inciter la conception d'opérations immobilières plus écologiques et durables. Les déplacements doux doivent être favorisés, en complétant le maillage bus et cycles, en sécurisant les itinéraires et en optimisant la place de la voiture sur les espaces publics et collectifs au profit des piétons et des rencontres entre habitants.

Toutes ces actions ont pour but de promouvoir une « ville verte », notamment par la réintroduction d'espaces verts en ville.

4. Prévoir un développement responsable

Il s'agit de prévenir les risques naturels en limitant l'urbanisation sur les secteurs inondables. Les constructions doivent également être limitées le long des axes où les nuisances (sonores ou atmosphériques) sont les plus importantes. Enfin, il faut rendre accessible le développement numérique.



4. Développement responsable

5. Valoriser l'identité bourcaine et renforcer son attractivité

Pour valoriser l'identité de Bourg-lès-Valence, il faut mettre en avant son patrimoine identitaire et ses sites emblématiques (berges du Rhône, Cartoucherie, parc agricole du Valentin, patrimoine architectural du Vieux-Bourg...). L'objectif est de révéler les ambiances et de reforcer l'identité urbaine en protégeant le bâti, les éléments remarquables et le patrimoine paysager, en encourageant l'aménagement et la construction contemporaine dans le respect de l'identité du territoire. Sans oublier la dimension touristique qui se développe en confortant des équipements majeurs (Golf des Chanalets, théâtre Le Rhône, Cartoucherie, Girodet...) et en diversifiant l'offre hôtelière qui s'inscrit dans la dynamique « ViaRhôna ».



5. Identité bourcaine

Une concertation publique qui associe tous les Bourcains

Une démarche participative pour s'exprimer.

Pour que chaque Bourcain puisse s'exprimer et donner son avis sur le projet, une grande concertation publique est en cours.

Deux réunions publiques sont programmées pour présenter la première mouture du PLU et permettre aux habitants d'échanger, mais aussi d'être associés à la démarche.

- **Mercredi 6 décembre à 20 h 30, théâtre Le Rhône**
- **Jeudi 1^{er} février à 20 h 30, salle polyvalente de l'école élémentaire de l'Armailler**

Une exposition et des permanences dans les quartiers pour s'informer et comprendre le PLU.

Une exposition sur le PLU permettra aux habitants de prendre connaissance de cette étude. À cette occasion, des permanences offriront la possibilité à tous les visiteurs d'approfondir le sujet et de poser toutes les questions qui les préoccupent. Les techniciens du PLU se tiendront à leur disposition pour expliquer le projet.

- **Du 5 au 9 décembre, médiathèque La Passerelle permanence jeudi 7, de 16 h à 19 h**
- **Du 11 au 22 décembre, salle des mariages (mairie) permanences lundis 11 et 18, mercredis 13 et 20 et jeudis 14 et 21, de 17 h à 19 h 30**
- **Du 8 au 13 janvier, MPT de l'Armailler permanences lundi 8 et mercredi 10, de 17 h à 19 h 30**

Cette concertation sera suivie d'une enquête publique en septembre 2018 puis de l'approbation et de la mise en vigueur du PLU en janvier 2019.

LE POINT DE VUE DE L'ÉLUE



Dominique Gential,
Adjointe en charge
de l'urbanisme,
de l'environnement
et du développe-
ment durable

Quels sont les points novateurs et les objectifs de ce PLU ?

Le PLU doit répondre à des contraintes réglementaires fixées par l'État et être compatible avec les schémas stratégiques établis par la Région et Valence Romans Agglo. Nous avons conçu un PLU répondant à ces attentes, en prévoyant la construction de 106 logements par an, tout en préservant nos terres agricoles. Lors de notre campagne municipale, nous avons affiché notre volonté de ne pas bétoniser et de développer une ville verte. Afin de rendre la ville plus agréable, le PLU prévoit que chaque aménagement comporte des espaces verts ainsi qu'une perméabilité des sols, notamment pour les parkings. On appelle cela le coefficient de Biotope.

Concernant l'activité économique, le PLU ouvre les zones économiques à toutes formes d'activités en soutenant le commerce de proximité et en envisageant des surfaces de bureau, capables de répondre aux nouveaux modes d'activités comme les bureaux partagés (co-working).

Pourquoi associer les habitants à ce projet ?

Ce PLU est l'aboutissement d'un long processus qui a démarré en 2014 avec l'élaboration du projet urbain. À chaque étape, nous avons voulu vous associer (balades urbaines, réunions publiques...) pour comprendre vos habitudes de vie et vos attentes. Les ateliers de concertation ont aussi permis aux participants de réfléchir ensemble aux formes urbaines de demain pour alimenter le PLU.



Le Maire répond aux questions du public

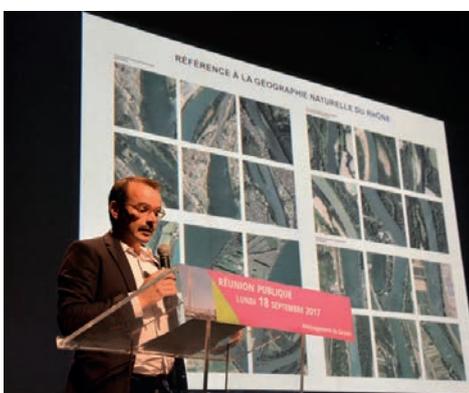
Le projet Girodet se réalise avec Vous

Plus de 600 personnes étaient présentes lors de la réunion publique de présentation du projet Girodet.

Le 18 septembre dernier, le théâtre Le Rhône a fait salle comble pour la grande réunion publique de présentation du futur projet Girodet. Marlène Mourier, accompagnée de Dominique Gential, adjointe à l'urbanisme, et des concepteurs du projet, Guillaume Leuregans (du cabinet de paysagistes Michel Desvigne) et Matthieu Mallié (architecte du cabinet Ney & Partners) ont dévoilé le projet de réaménagement du site.

Parce que la Ville a souhaité associer et concerter toute la population, cette présentation a été suivie d'un temps d'échanges où de nombreuses questions ont été posées par les Bourcains.

En parallèle, la municipalité associe également tous les publics concernés par le projet (associations, riverains des quais et de Girodet, entreprises, commerces...) afin de tenir compte des idées et des souhaits exprimés lors de ces rencontres avec les habitants et utilisateurs du site.



Guillaume Leuregans, paysagiste en charge de l'aménagement du parc et des berges du Rhône



Le public venu nombreux découvrir le projet Girodet



Matthieu Mallié, concepteur de la passerelle

2^e édition du marché de Noël

Du 1^{er} au 3 décembre, la place des Rencontres prendra un air de fête.



La Ville renouvelle l'expérience du marché de Noël avec une nouveauté cette année : la présence de nos villes jumelles. En plus des spécialités venues d'Allemagne et d'Arménie, vous pourrez découvrir des produits du terroir (vins, fromages, chocolats, fruits de mer...) ainsi que des objets d'artisanat, principalement issus de la production locale (bijoux, poterie, jouets...).

« Vingt-neuf stands seront mis en place, dont celui du Père Noël et de son photographe, ainsi que trois stands d'associations à but caritatif » précise Danièle Payan, conseillère municipale déléguée aux commerces et en charge de l'organisation de l'événement, en partenariat avec l'Association bourcaine des commerçants du grand axe, le Comité des fêtes, le Comité Miss Élégance et le Comité de jumelage.

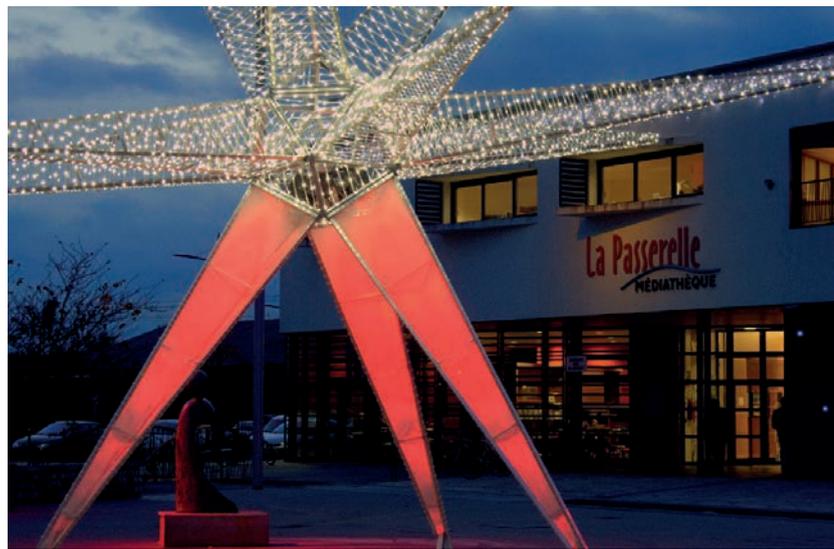
« Un évènement international ! »

Jean-Pierre Sandoz,
président du Comité
de jumelage



Nos villes jumelles allemandes et arméniennes seront présentes.

Le Comité de jumelage accueillera les délégations des villes d'Ebersbach an der Fils, d'Ebersbach/Neugersdorf, de Talin et de la République d'Artsakh (Arménie). « Le jumelage permet d'approfondir les relations entre les communes jumelles, tout en développant l'amitié et en permettant aux familles d'être le plus souvent en contact », explique Jean-Pierre Sandoz. « Ce marché est une belle manière de faire découvrir les traditions et l'histoire de nos villes jumelles. Avec Christiane Montaner, Josette Léorat et l'ensemble du Comité de jumelage, nous avons préparé un programme pour nos hôtes qui, en plus d'exposer leurs spécialités gastronomiques et artisanales, découvriront le patrimoine Drômois et visiteront Grignan et le musée de Valence ».



UN PROGRAMME FÉRIQUE

Vendredi 1^{er} décembre

- De 17 h à 22 h : marché de Noël
- 17 h 30 : lancement des illuminations de Noël
Boissons chaudes, papillotes et clémentines offertes par la Ville
- 19 h 30 : concert Miss Isa

Samedi 2 décembre

- De 10 h à 22 h : marché de Noël
- 11 h : inauguration avec la Peña des Marinières
- De 14 h à 17 h : activités ludiques pour les enfants
- De 15 h 30 à 17 h 30 : orgue de Barbarie
- 19 h : concert Les Z'enchanteuses

Dimanche 3 décembre

- De 10 h à 17 h : marché de Noël
- De 14 h à 16 h : activités ludiques pour les enfants
- 16 h : tirage au sort de la grande tombola
- 16 h 15 : remise des prix de la plus belle création artistique du concours « Noël d'ici ou d'ailleurs ».

Tout le week-end

- Restauration sur place, terrasses au cœur du marché et chapiteau chauffé
- Tombola gratuite
- Promenade en poney, Père Noël, trampoline, jeu gonflable, manège
- Démonstration de twirling bâton
- Expositions en salle des mariages :
 - artisanat de la République d'Artsakh
 - création artistiques du concours « Noël d'ici ou d'ailleurs »
- Boîte aux lettres du Père Noël sur le parvis de la mairie. Toutes les lettres postées avant le 24 décembre recevront une réponse (indiquer les coordonnées)

Une résidence pour nos seniors

Drôme aménagement habitat (DAH) construit 31 logements de type T2 et T3 adaptés aux personnes âgées, en centre-ville à l'angle de l'avenue Jacques-Reynaud et de la rue Tony-Garnier.

« **L**e manque de logements pour nos seniors sur la ville est une réalité. La résidence du Moulin des Près et celle des Bleuets n'offrent plus de places disponibles. Ce projet immobilier situé à proximité des commerces (boulangerie, opticien...), proche de la médiathèque et de La Poste, qui affiche de très belles qualités architecturales et paysagères, est une très bonne nouvelle », commente le maire, Marlène Mourier, lors de la pose de la première pierre qui a eu lieu fin octobre.

Cette nouvelle résidence comprendra quinze T2 de 59 m² et seize T3 de 69 et 71 m². Tous les T2 bénéficieront du label du Département « Cœur de village-Cœur de quartier ».

Le bâtiment en forme de « L », offrira un cœur d'îlot protégé du bruit et du vent, en liaison avec le jardin public. Bien intégré dans l'architecture et le paysage urbain, l'immeuble comportera un hall d'entrée traversant et 52 places de stationnement en rez-de-chaussée, trois étages comprenant des T2 et des T3, et un petit étage supplémentaire dit « en attique », qui vient couronner cette construction et qui comprend des T3.

Drôme aménagement habitat a missionné l'architecte



urbaniste Yves Sauvage pour définir les orientations de cette réalisation et l'équipe AGC concept, pour veiller à la qualité d'usage des logements, tous adaptés aux personnes à mobilité réduite, desservis par un ascenseur et disposant d'un balcon offrant un ensoleillement maximal et une bonne ventilation nocturne en été. Ce nouveau programme immobilier complètera au mieux l'offre de la ville en matière de logement pour les seniors.

UN PROJET DE QUALITÉ

Des logements inscrits dans une démarche de développement durable

Drôme aménagement habitat a souhaité que ce projet bénéficie de prestations de qualité :

- des performances thermiques supérieures à la RT2012
- une isolation thermique des façades
- une chaudière collective au gaz de ville pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire
- un préchauffage de l'eau chaude par capteurs solaires
- des logements équipés de matériels économes en eau : chasse à double débit, robinet à effet mousseur...

Rénover et valoriser sa façade

La Ville propose des subventions aux particuliers.

Une nouvelle campagne de l'Opération façades a débuté le 1^{er} janvier 2017 et se poursuit jusqu'au 31 décembre 2018, en complément du programme d'intérêt général Rénové'Habitat durable Valence Romans Agglo, conduit par l'agglomération, l'État, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et le Département de la Drôme.

Cette opération a pour but d'améliorer le cadre de vie des habitants, de préserver et de valoriser le patrimoine bâti et de mettre en valeur les sites urbains et paysagers. Elle permet aux propriétaires qui souhaitent rénover leurs façades de bénéficier d'une subvention municipale pouvant aller jusqu'à 30 % du montant TTC des travaux et des conseils d'un architecte coloriste. Elle concerne les habitations de plus de 30 ans du quartier du Vieux-Bourg et les copropriétés sur tout le territoire communal.

RENSEIGNEMENTS

- **Direction de l'aménagement urbain**
04 75 79 45 60 – dau@bourg-les-valence.fr
- **Rénové'Habitat durable Valence Romans Agglo SOLIHA Drôme** (nouveau nom du CALD)
Permanences en mairie de Bourg-lès-Valence les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois
0 800 300 915 (n°gratuit)
ou www.cald.dromenet.org



Comment obtenir cette subvention municipale ?

Pour obtenir la subvention, il faut effectuer les différentes étapes décrites ci-dessous et suivre scrupuleusement les prescriptions de l'architecte-conseil.

1. Prendre rendez-vous avec l'architecte-conseil et déposer une déclaration préalable à la Direction de l'aménagement urbain (DAU)
2. Faire établir des devis par des artisans et déposer votre demande de subvention auprès de la DAU.
3. Avant de commencer le ravalement, faire réaliser un échantillon à soumettre à la validation de l'architecte-conseil.
4. À la fin du chantier, transmettre à la DAU la déclaration d'achèvement des travaux et les factures détaillées et acquittées de l'artisan.
5. La subvention est versée après vérification de l'architecte-conseil de la conformité du ravalement.

L'ARCHITECTE-CONSEIL À VOTRE SERVICE



Michèle Prax,
architecte-conseil

Pour un choix de couleur consensuel

En plus de ses conseils avisés sur vos projets de construction, d'agrandissement ou de rénovation, Michèle Prax, l'architecte-conseil de la Ville, vous accompagne dans votre projet de rénovation de façade. En prenant en considération vos souhaits, elle vous aide à choisir la couleur et l'aspect de votre façade, afin qu'elle s'intègre au mieux à l'architecture urbaine et au paysage environnemental, tout en respectant les nuanciers « enduits » et « couleurs » définis pour le secteur du Vieux-Bourg.

Michèle Prax reçoit sur RDV les vendredis matin à la Direction de l'aménagement urbain : 04 75 79 45 60

Partageons l'espace public

Piétons, cyclistes, automobilistes... adaptons nos comportements !

Pour notre sécurité, mais aussi pour celle d'autrui, il est indispensable de respecter les règles de circulation. Chaque panneau du code de la route a une signification bien précise et contrairement aux idées reçues, il n'y a pas de petite infraction, car une absence de clignotant, un refus de priorité ou un dépassement dangereux peuvent avoir des conséquences désastreuses.

Pensez à respecter le code de la route, le marquage au sol ainsi que les règles de stationnement. Vous ne devez en aucun cas gêner la circulation des autres usagers de la voie publique en stationnant sur les trottoirs, les pistes cyclables, les voies spécifiques (bus, taxis...) ou encore occuper une place réservée aux personnes en situation de handicap, même pour un arrêt bref (135 € d'amende et mise à la fourrière du véhicule).

Il est important également de partager l'espace avec courtoisie notamment dans les secteurs où les piétons sont prioritaires, comme la « zone de rencontre » de la rue Salengro. Veillez à garder votre vitesse constante dans les zones à 30 km/h et à ralentir à la vue d'un « coussin berlinois ». Ces ralentisseurs que vous pouvez retrouver un peu partout sur la commune ont pour but



Ralentisseur avenue de Verdun

de ralentir la vitesse des automobilistes et de garantir au maximum la sécurité des autres usagers de la route. Ils sont implantés sur la base d'étude de circulation et de résultats factuels sur le nombre de véhicules en transit et sur leur vitesse.

« Toutes ces mesures, le respect des règles de circulation et une prudence de chaque instant, permettent d'offrir une meilleure qualité de vie, dans une ville sans danger », précise Dominique Bergerioux, Conseiller municipal délégué à la voirie et à la circulation.

La Ville lutte contre les chiens dangereux

Le Maire de Bourg-lès-Valence prend un arrêté municipal.

À la vue d'exemples récents de divagation de chiens errants et dangereux, Marlène Mourier a décidé de prendre un arrêté municipal lui permettant d'imposer aux propriétaires de chiens susceptibles de présenter un danger, des mesures pour prévenir tout risque. Cet arrêté rend obligatoire la tenue en laisse de tous les chiens et le port systématique de la muselière pour les chiens de 1^{re} et 2^e catégories (staffordshire terrier ou american staffordshire terrier (chiens dits pitbulls), mastiff (chiens dits boerbulls), tosa, rottweiler). Si un propriétaire ne se soumet pas à ces obligations, il sera verbalisé. L'amende pénale s'élève à 38 € et l'animal peut être

placé à la fourrière animalière pour une étude comportementale, avec des frais allant de 66 € à plus de 100 € si le chien n'est pas tatoué, vacciné et porteur d'une puce (selon l'identification obligatoire des chiens en France).

Même si la loi du 20 juin 2008 a rendu obligatoire l'obtention d'un permis de détention pour les chiens dangereux, le Maire souhaite, avec cet arrêté, renforcer la loi et ainsi protéger les enfants, les administrés et leurs animaux domestiques.

Fibre optique

Avancée du déploiement : près de 3000 logements « éligibles » en fin d'année 2017.

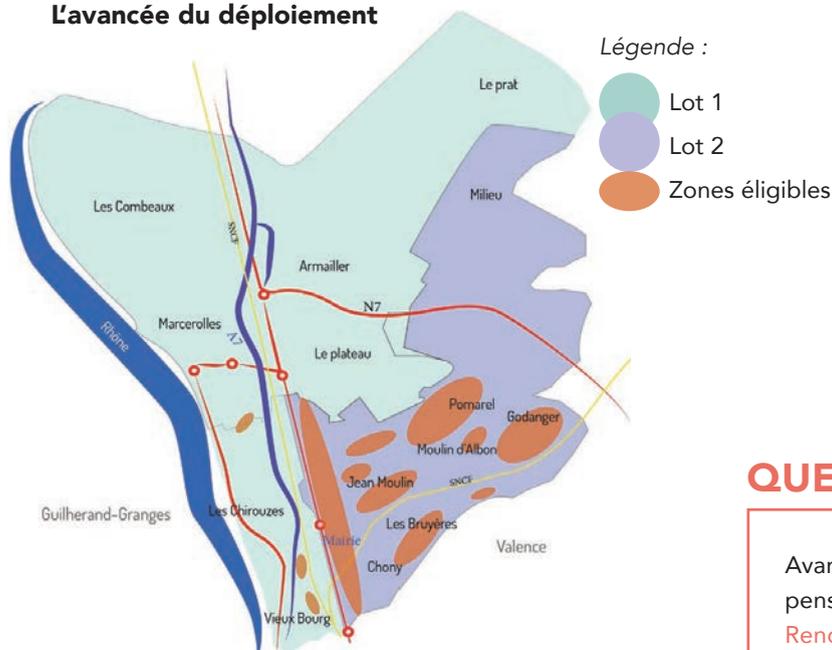
Ce chantier ambitieux, visant à apporter le très haut débit à plus de 9400 foyers, fortement souhaité et soutenu par la municipalité, a été initié par Orange en avril 2016. Aujourd'hui, 100 % des foyers sont « adressables » car les 32 armoires de répartition sont posées et câblées dans tous les quartiers. À la suite de cette étape importante, une intervention technique permet de rendre progressivement « éligibles » les foyers bourcains, c'est-à-dire commercialisables. Les personnes qui le souhaitent peuvent alors demander le raccordement de leur domicile à la fibre.

D'ici fin 2017, 50 % du lot 1 seront « éligibles » à la souscription d'un fournisseur d'accès à Internet, Orange ou autre. Le déploiement du lot 2 devait initialement débuter en 2018, mais Orange a anticipé ce démarrage permettant « l'éligibilité » de 10 % de ce lot, fin 2017.

Le chantier de déploiement de la fibre implique de créer de nouveaux réseaux, en remplacement de celui qui date de 40 ans. Sa mise en place est parfois difficile et ralentie par des contraintes techniques liées à la complexité de l'installation. Par exemple, dans certains endroits de la ville, il a fallu reprendre les travaux de génie-civil pour le passage de la fibre. La mise en œuvre de conventions pour les réseaux de dessertes aériens peut parfois prendre du temps et ralentir les chantiers. Enfin, certains immeubles ou copropriétés sont en attentes de l'accord de leur syndic, accord obligatoire pour entreprendre les travaux.

Le déploiement progresse toutefois de façon satisfaisante. La Ville et Orange restent mobilisés et attentifs pour que ces travaux avancent le plus vite possible et pour que toute la commune soit couverte par la fibre et par l'internet à très haut débit dans les meilleurs délais. Aujourd'hui, plus d'une centaine de personnes ont déjà contracté un abonnement à la fibre optique.

L'avancée du déploiement



QUELQUES CONSEILS

Avant de prendre rendez-vous pour câbler votre logement, pensez à rendre accessible le « regard télécom ».

Rendez-vous sur : reseau.orange.fr

LE POINT DE VUE DE L'ÉLU



Vincent Fugier,
Conseiller municipal
en charge de la
communication
et des nouvelles
technologies

Pourquoi vouloir installer la fibre optique à Bourg-lès-Valence ?

Aujourd'hui, l'internet à très haut débit est indispensable dans la vie de tous les jours, pour les particuliers comme pour les professionnels. Se doter de la fibre optique était nécessaire et indispensable. À l'ère du numérique, la municipalité est consciente de l'enjeu que cela représente.

Quelles ont été les modalités pour rendre la ville éligible ?

La ville avait pris beaucoup de retard et

dès notre installation en 2014, nous avons contacté Orange, en charge du déploiement de la fibre. Nous avons relancé l'étude de faisabilité qui a duré 2 ans. Après avoir démontré notre motivation et surtout l'intérêt et le besoin des Bourcains à se doter de la fibre, Orange nous a répondu positivement et les travaux ont démarré en avril 2016. C'est une procédure longue et fastidieuse, mais à la fin de notre mandat, 100 % de la ville aura accès à la fibre optique.

RYTHMES SCOLAIRES



Les élus à l'écoute des familles

En octobre et novembre, le Maire, les élus et les services ont rencontré les parents d'élèves lors de 8 réunions publiques organisées dans chaque école de la commune. Cette concertation a permis d'évoquer l'organisation des rythmes scolaires à mettre en place à la rentrée de septembre 2018. Il ressort que la majorité des familles souhaite un retour à la semaine de 4 jours. Les parents ont également pu aborder tous les sujets qui les préoccupent sur la vie scolaire.

MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Entre bilan et perspectives

De la ferme à l'assiette, le marché de producteurs de la place des Rencontres a connu un vif succès pendant l'été.

Il est aujourd'hui pérennisé à la demande des producteurs, satisfaits de la fréquentation et soucieux de l'inscrire dans la durée.

Les producteurs vous attendent désormais tous les jeudis à partir de 16 h devant la médiathèque La Passerelle, du 1^{er} octobre au 31 mai jusqu'à 19 h, et du 1^{er} juin au 30 septembre jusqu'à 20 h. Vous y trouverez des fruits et légumes, du miel, de la lavande, du pain, des herbes aromatiques et prochainement des picodons.



TÉLÉTHON 2017

Une chaîne à dimension humaine

Pour l'édition 2017 du Téléthon, la Ville est partenaire de l'association « Lueurs d'espoir » aux côtés des communes de Valence, Guilherand-Granges, Saint-Péray et Cornas. Cette association propose de créer une chaîne humaine de 4000 personnes, entre les deux stades de Guilherand-Granges, soit 2,5 km aux abords du Rhône, **le samedi 9 décembre de 16 h à 18 h**. Les personnes présentes achèteront un bracelet lumineux sur place (2 € reversés au Téléthon).

Renseignements : 07 77 92 22 36 ou vabre.jf@wanadoo.fr

CMJ : UN AN D'ACTIONS



... et des projets à concrétiser

Les élus du Conseil municipal des jeunes se sont réunis en séance publique, samedi 14 octobre, pour faire le bilan de leurs premières actions et soumettre leurs projets au vote. Les enfants ont souhaité travailler sur :

- la sécurisation de certaines zones aux abords des écoles,
- un projet appelé « tous concernés, tous gagnants » pour un comportement respectueux à l'école,
- des échanges de savoirs et de vécu entre les générations,
- l'installation d'une boîte à livres dans les quartiers,
- des aménagements de terrains sportifs,
- un rallye des déchets.

JOB DATING

La Ville s'investit pour l'emploi

Plus que jamais, la Ville soutient et encourage l'emploi de ses concitoyens. Dans cette dynamique d'écoute et d'attention, via sa cellule emploi, elle accueille régulièrement des Job dating. Sur le modèle des Speed dating, ces animations organisées par des agences d'intérim, mettent directement en relation des personnes en recherche d'emploi avec des entreprises qui recrutent, que ce soit pour des missions spécifiques ou pour des emplois pérennes.

MAJORITÉ MUNICIPALE

TROIS JOB-DATING RÉUSSIS

Depuis le 13 septembre dernier, trois job-dating se sont déroulés au sein de la Mairie. La cellule emploi, dans la continuité de son travail mis en place depuis 3 ans, met en relation directe les demandeurs d'emploi et les recruteurs pour faciliter l'embauche à de nombreux Bourcains. L'emploi reste notre priorité !

RÉSIDENCE DES SENIORS

Alors que les élus PS ont répété que ce projet n'allait pas se faire, la première pierre de la résidence seniors, composée de 31 logements, vient d'être posée en centre-ville. Pourquoi mentir ainsi ?

BASSIN DE JOUTE

Lors du dernier Conseil municipal, une délibération a approuvé le désenvasement du bassin de joute. Pour rappel, sous l'ancienne municipalité, aucun entretien ni aménagement n'avait été fait.

MÉCÉNAT

Pour alléger les finances de la ville, la municipalité a décidé de mettre en place du mécénat. En effet, suite à l'incertitude concernant les financements publics qui devaient initialement être alloués, et avec les nombreuses baisses de dotations de l'État, ce mécénat permettra d'avoir une marge de manœuvre financière et pourra valoriser les entreprises locales.

OPPOSITION MUNICIPALE



Frédéric Tremblay, Françoise Neyron, Denis Cluzel, Jean-Yves Girouin, Marianne Ory, Wilfrid Pailhès, Christiane Ranc

FACTURE GIRODET : + DE 10 MILLIONS €
la dépense pharaonique d'argent public de madame le maire

“ Rien que le prix de la nouvelle passerelle aurait permis la construction d'une belle salle des fêtes ”

Les dépenses votées par la majorité en Conseil municipal du 26/09/2017 (consultables en mairie)

Rémunération des architectes :	989 225 € HT	} NOTRE GROUPE A VOTÉ CONTRE
Passerelle :	2 800 000 € HT	
Route départementale :	1 700 000 € HT	
Eplanade :	2 100 000 € HT	
Berges :	2 100 000 € HT	

Où sont les recettes ? À ce jour aucune subvention obtenue.

Nous sommes favorables à l'aménagement du site Girodet, mais avec ces 10 millions nous proposerions :

- Une liaison de la ViaRhôna entre le bassin de joute et l'Épervière
- Une nouvelle salle des fêtes avec un grand jardin ouvert sur le Rhône que Madame le Maire a arrêtés
- La modernisation du théâtre Le Rhône
- La rénovation des terrains de foot, vestiaires, boulodrome, locaux de l'Espérance nautique et Rhodanienne.

« Nous défendons une maison médicale, un renforcement des moyens pour la police municipale, l'entretien des routes, la rénovation du gymnase du COSEC »



FAIRE GAGNER LA DROITE !

Nicolas Dupont-Aignan a lancé les Amoureux de la France.fr : plate forme participative pour bâtir un programme commun d'alternance. Jean-Frédérique Poisson du Parti Chrétien Démocrate et la Députée

Emmanuelle Ménard ont pris part à cette refondation pour enfin faire gagner la Droite après le raté de 2017. Macron fait l'union de ceux qui gouvernent depuis 20ans dans l'échec, Mélenchon celle de la gauche radicale avec toujours plus d'impôts. La France ne mérite-t-elle pas un autre choix ?

N'attendons pas après les leaders. C'est à nous, citoyens, d'agir en ce sens. Ce qui nous rassemble doit être plus fort que ce qui nous divise !

Il faut penser à l'intérêt de la Nation, bien au delà des partis politiques.

Vous aussi vous aimez la France, prenez part à cette Union Populaire.

Plus d'info sur : www.deboutlafrance26.fr

Damien Toumi, conseiller municipal Debout la France Permanence sur rdv.

toumi.damien@gmail.com, 06 50 12 20 14



10 millions d'euros pour la passerelle et l'île Girodet est un objectif coûteux, pour notre commune au détriment du nécessaire, comme un centre de santé ou les citoyens trouveraient des médecins pour se soigner. En plus, les coups tordus, néfastes au pouvoir

d'achat des ménages : augmentation de la CSG, baisse des allocations logement (APL) qui aident les ménages les plus modestes à payer leur loyer dans le parc privé ou parc social. Le 1^{er} octobre ces aides ont baissé de 5 € par mois et par ménage. C'est une coupe de 400 millions d'€ par an sur le dos des locataires, au lieu d'encadrer les loyers, de prévenir les expulsions, de lutter contre les inégalités. D'un côté du fric qui coule à flot pour un aménagement pharaonique et un refus d'investir pour la santé sur BLV, de l'autre on tape dans la poche des plus démunis pour abonder les caisses de l'État. Chercher l'erreur ?

Gérard Esson, conseiller municipal PCF/FG de Bourg-lès-Valence



ÉTAT CIVIL

Naissances

Septembre :

Idriss Lounis ; Owen Lavalette ;
Laeddine Badi ; Théa Chapey.

Octobre :

Marius Pic.

Mariages

Septembre :

Stéphane Mensuelle et Adeline Serre ;
Axel Tola et Kamélia Hameida ; Jean-
Paul Béal et Juliana Clain ; David Celle et
Fanny Mourier ; Lakhdar Azaizia et Manon
Devise ; Tawfik Iskaf et Carole Chagué ;
Kevin Bruyère et Sofia Ghernoug ;
Flavien Guiet et Andréia De Oliveira
Dos Santos ; Donatien Dury et Audrey
Ongong Bouleomo.

Octobre :

Alain Timechmachine et Lamia El Ghzali ;
Jean-Philippe Cantin et Audrey
Guérimand.

Décès

Septembre :

Pilar Garate Perillan ; Gabriel
Trémoulière ; Marguerite Dugua ;
Anouche Kelechian ; Louise Pidron ;
Thérèse Bekmezian.

Octobre :

Louise Pidron ; René Moncher ; Martine
Charreyron ; Georgette Jomard ; Léo
Carannante ; Jeannine Fay ; Michel Dind
Sibourg ; Denise Portella ; Jean Germain ;
Joël Amasse ; Sébastien Royer ; Robert
Veyre ; Georges Genevès ; Marie-Louise
Demeersseman ; Josette Laurent ;
Armand Bonnardel ; Emile Calvier ;
Marine Garcia ; Madeleine Ganon ; Robert
Favre-Trosson ; Angèle Mardirossian ;
Marie Daspres.

HORAIRES

HÔTEL DE VILLE

36, rue des Jardins
26500 Bourg-lès-Valence
Ouverture du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
(17 h le vendredi).

Tél. 04 75 79 45 45

Les permanences état civil
du samedi matin (9 h - 11 h)
sont réservées uniquement
aux Bourcains.

PERMANENCE

DU MAIRE

Le Maire vous reçoit personnellement
(problèmes administratifs, emploi...)
Prise de rendez-vous de 9 h à 12 h
les lundis, mardis, jeudis et vendredis
auprès du secrétariat du Maire.

Tél. 04 75 79 45 02

secretariat.maire@bourg-les-valence.fr

PERMANENCE DES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Sur rendez-vous.

Tél : 04 75 79 46 66

secretariat.elus@bourg-les-valence.fr

DÉPÔTS SAUVAGES

Des panneaux pour une ville plus propre

Des dépôts sauvages d'encombrants sont
régulièrement effectués par des personnes
indélicates et irrespectueuses de la loi.
Les quartiers de La Belle Meunière, de
Godanger et du Vieux Bourg sont les plus
touchés, mais ne sont pas les seuls. Pour
lutter contre ces incivilités qui coûtent à la
collectivité et altèrent le cadre de vie, des
panneaux de prévention ont été installés.
Les contrevenants seront verbalisés (amende
forfaitaire : 68 € s'ils sont à pied, 1500 €
s'ils ont un véhicule).



13^e ÉDITION DU CROSS DU VALENTIN

Dimanche 3 décembre

Six épreuves sont ouvertes à tous : la « course des as » à 10 h, celle des benjamins à 10 h 50, des minimes à 11 h 10, des cadets et juniors à 11 h 35 (comptant aux Championnats départementaux de cross court), des poussins et Éveil Athlé à 12 h, ainsi qu'une nouveauté, le relais 8 x 400 m, diffusé en direct sur Facebook ! Inscriptions gratuites par mail jusqu'au 30 novembre valentin@earv.fr ou 2 € sur place (Rens. : <http://earv.athle.com>).



**Besoin d'une intervention
sur le domaine public ?**

**VOUS SIGNEZ...
NOUS INTERVENONS !**

Ligne ouverte toute l'année
de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h
du lundi au vendredi

numero.vert@bourg-les-valence.fr

BLV le MAG - NUMERO 183 - Novembre 2017

Journal édité par la Ville de Bourg-lès-Valence et distribué dans tous les foyers. Directeur de publication: Marlène Mourier, Maire de Bourg-lès-Valence - Rédaction: Stella Decaux, Martine Galati, Charly Mathey, Marie Viaud - communication@bourg-les-valence.fr - Conception 4^e de couverture : Yannis Buliard - Crédit photos: Yannis Buliard, Stella Decaux, Martine Galati, Charly Mathey, Marie Viaud, © JN Photo Paris. - Conception / Réalisation: Studio Kaligram.fr - Impression: Jalin, Imprimé sur papier certifié PEFC issu de forêts gérées durablement

Tirage: 10 500 exemplaires - Distribution: Société Distribal - Dépôt Légal: À parution.

Autour des Etoiles Illuminations

1/2/3

déc 2017

place des rencontres
entrée libre

Marché de Noël
des villes jumelles
de Bourg-lès-Valence



Avec le soutien des commerçants
et du service périscolaire

